

Éditorial

L'énergie, un enjeu cardinal



Avec les crises qui se succèdent, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les tensions régionales dans le Caucase, le Proche-Orient qui s'enflamme, la Chine et ses velléités expansionnistes, l'ordre mondial bascule, de nouvelles alliances géostratégiques se nouent, d'autres se dissolvent... nous sommes face à une redistribution des cartes et dans le domaine de l'approvisionnement énergétique mondial, les assurances d'hier ne sont plus du tout d'actualité!

Dans ce contexte, nous allons assister à une raréfaction et donc une flambée des prix des énergies fossiles. Notre dépendance aux produits pétroliers va nous coûter cher... très cher. C'est le moment d'économiser ce bien précieux qu'est l'énergie, c'est également le moment d'opérer rapidement une transition énergétique vers des sources renouvelables et décarbonées, il en va de notre indépendance.

Conscientes de ces enjeux globaux, localement, les communes s'organisent afin de mettre en place une politique énergétique coordonnée, réalisent leurs plans communaux des énergies et élaborent leurs plans climat comme l'impose la législation en la matière. Ces éléments de départ sont nécessaires pour obtenir un état de situation le plus réaliste possible.

Afin de concrétiser cette volonté politique, la Commune souhaite se doter d'un délégué à l'énergie l'année prochaine. Un rapport à ce sujet sera soumis fin octobre au Législatif, cet engagement répond également à une demande du Conseil général, ce dernier a accepté une motion en février 2023 qui allait dans ce sens.

Ainsi, le Conseil communal se réjouit de pouvoir bénéficier prochainement de compétences nouvelles, pour concrétiser une forte volonté politique liée aux questions énergétiques. Et c'est avec cet élan, dans un contexte général tendu, que l'Exécutif apportera sa pierre à l'édifice d'une politique coordonnée vers la transition énergétique.

François Cuche, conseiller communal

Journées des aînés

Affluence record pour cette nouvelle édition des journées des aînés de la Commune, qui se sont déroulées les 18 et 19 octobre derniers à la Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. En effet, la barre des 620 participants a été franchie.

Dix ans, ça se fête! Et oui, 10 ans déjà que la Commune a vu le jour. C'est pourquoi et afin de marquer le coup, les Autorités ont souhaité convier leurs aînés à un repas.

Après un accueil aux rythmes des cornemuses et du cor des alpes et un discours de bienvenue prononcé par François Cuche, les convives ont pu déguster un excellent repas élaboré avec soin par le groupe «Apéro» des dames paysannes du Val-de-Ruz.

Les «Nacht'Vagabunden», fort appréciés, ont cette année encore animé l'après-midi en musique. Les fidèles danseurs étaient également au rendez-vous! Une ambiance chaleureuse de partage a régné lors de ces deux journées. Pour assurer le service, les organisateurs ont eu la chance de pouvoir compter sur l'ensemble des apprentis employés de commerce, le personnel du guichet social ainsi que d'autres unités administratives et la conciergerie.

Les sourires, les remerciements en direct, les témoignages de gratitude ainsi que les nombreux courriers et courriels reçus à l'issue de ces deux journées ont sincèrement touché le cœur des organisateurs qui ne peuvent que se réjouir du succès rencontré lors de cette édition et songent d'ores et déjà à l'année prochaine.



Recrutement 2023 au SDI VdR

Une séance d'information concernant le processus d'incorporation au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) aura lieu le **jeudi 2 novembre 2023 à 19h30**, au hangar du feu, chemin du Ruz Chasseran à Dombresson. Elle concerne les personnes de 18 ans et plus.

Au cours de cette soirée, l'information portera sur l'organisation et les buts du SDI VdR. Seront également abordées les problématiques liées aux éléments naturels. De plus, les tâches et obligations, la formation et les différents aspects de l'incorporation seront exposés. De nombreuses informations utiles se trouvent sur le site www.118-info.ch.

L'incorporation se réalisera selon les besoins afin de maintenir l'effectif nécessaire au fonctionnement du SDI VdR. Chaque intéressé est le bienvenu, sans oublier que nul ne peut exiger son incorporation dans le corps des sapeurs-pompiers.

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 30 octobre 2023 à 19h30** à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023
3. Communications du président
4. Adaptation de la réglementation communale concernant le coefficient fiscal des personnes physiques
5. Création d'un nouvel emploi de délégué à l'énergie
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000 concernant une enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral
7. Réponse à la motion M22.003 «Développement de classes PRIMA - apprentissage précoce de l'allemand par immersion»
8. Motions et propositions
9. Résolutions, interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal

Les séances sont ouvertes au public, sans réservation. Pour toute question, la chancellerie renseigne à commune.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 22.

Mesures hivernales

Pendant la période hivernale, soit **du 1^{er} novembre au 31 mars** de chaque année, il est interdit de se garer dans les rues, sur les trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où stationner les véhicules, de 18h00 à 07h00, est disponible sur le site internet communal.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturne qui entraîne une impossibilité pour les engins de déneigement de passer, les rues ne seront pas déneigées et les contrevenants s'exposent à une amende.



L'image du mois

En prenant en considération l'ensemble des renouvellements de matériel informatique, le coût des licences relatives aux programmes de gestion, le montant consacré aux systèmes de la sécurité, l'entretien de la plateforme internet communale, la dépense annuelle moyenne de ces trois dernières années s'élève à environ CHF 560'000, soit un peu plus d'un point d'impôt ou CHF 32 par habitant.



Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 patrouilleur scolaire remplaçant (F/H);
- 1 cantonnier (F/H);
- 1 conseiller socio-éducatif (F/H).

Des apprentis (F/H) de 1^{re} année pour la rentrée d'août 2024:

- 3 employés de commerce;
- 1 assistant socio-éducatif;
- 1 agent d'exploitation.

Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31. Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

Déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte à porte» marque une pause lors de la saison hivernale. La dernière tournée se déroule durant la semaine **du 6 au 10 novembre 2023**. Le service reprend, pour tous les villages, dès le 11 mars 2024.

À la suite de plusieurs demandes, une réflexion a eu lieu pour prolonger la période de ramassage de deux semaines. En concertation avec les prestataires, il y a été renoncé afin de tenir compte des risques de neige et verglas dès novembre pour les zones à plus de 800m et par principe d'égalité de traitement.

Durant cette période, des conteneurs sont à disposition dans les déchèteries.

Les pendules à l'heure

Dans la nuit de **samedi 28 à dimanche 29 octobre 2023**, le traditionnel passage à l'heure d'hiver est d'actualité, comme chaque année le dernier dimanche d'octobre.

L'heure gagnée est mal aimée par certains, qui préfèrent l'heure d'été parce que l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt, ou au contraire très attendue par d'autres, qui souffrent des pertes de minutes d'enseuillement subies durant les mois de septembre et octobre (les plus fortes baisses de l'année).

Dans tous les cas, il est préférable de ne pas oublier de mettre à l'heure sa montre, son horloge, sa pendule, son four, son micro-ondes, sa voiture, son réveil, son ordinateur, etc. Si vous êtes une personne connectée, votre téléphone portable, votre réveil et tous ces gadgets devraient pouvoir s'en charger. Une aubaine pour profiter de se reposer.

Trier, c'est valorisant

La ferraille regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non ferreux (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.). Cependant, les petits déchets d'aluminium (canettes, tubes, sprays, etc.) et le fer blanc (boîtes de conserve, couvercles de bocaux, etc.) disposent d'une filière de recyclage séparée.

Pour qu'un objet soit considéré comme déchet métallique, il faut qu'il soit constitué d'une majorité de métaux. Les gros éléments de bois, plastique, tissus, etc. doivent en être séparés et recyclés dans les autres bennes.

Sont collectés:

- sommiers (sans lattes), casseroles, chaises, meubles, étagères, armoires;
- tôles, tuyaux, cuves, bidons vides, copeaux de fer;
- jantes (sans pneus), moteurs (sans huile), vélos, fixations de skis;
- radiateurs, treillis.



Dans les six déchèteries, une benne est à disposition pour les déchets ferreux et dans les écopoints, un conteneur permet de récolter les petits déchets aluminium et fer blanc.

Élection complémentaire

Le **dimanche 26 novembre 2023** se déroulera l'élection complémentaire au Conseil d'État.

Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à mardi 21 novembre, par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B);
- jusqu'à vendredi 24 novembre, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 26 novembre à 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 26 novembre, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 26 novembre, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande, pour les personnes malades ou handicapées.

Le contrôle des habitants renseigne à cdh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 23.

Forfait ski et Magic Pass

Le délai de commande pour les forfaits de ski et le Magic Pass court **jusqu'au 31 octobre 2023**, date de validité des offres.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés à loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 33.



PAYSAGE DE L'ANNÉE 2022



PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

Comme les autres villages du Val-de-Ruz, Chézard-Saint-Martin s'est densifié avec la construction de plusieurs immeubles dès les années 1960 (1'718 habitants en 2023 contre 920 en 1940), visibles sur la photographie la plus récente. Il a néanmoins conservé une grande partie de ses caractéristiques rurales, avec de nombreuses anciennes fermes.

Celle en noir et blanc date de 1943, en plein Plan Wahlen. Les blés semblent plus hauts qu'actuellement car, à l'époque, les chaumes servaient encore de litière au bétail. Désormais, l'agriculture mécanisée occupe moins de monde, mais sur des parcelles plus grandes. La surface agricole couvre aujourd'hui 54% du territoire de Val-de-Ruz. Elle a diminué de 180 hectares alors que les surfaces d'habitation ont augmenté de 191 hectares entre les années 1980 et 2021.



1943



08.09.2018

Vue historique sur Chézard Saint-Martin (photos : Max Chiffelle / Bastian Keckeis)